





Convention de Stage

1 - L'ORGANISME DE FORMATION

Nom: LEET INITIATIVE

Adresse: Boulevard MY Youssef, YouCode Youssoufia. Maroc

Code postal: Ville: Youssoufia

Mail: youcodeyoussoufia@gmail.com

Site: www.youcode.ma

Représenté par (signataire de la convention) : JOUHARI

Mourad

Qualité du représentant : Responsable de fabrique YouCode

Téléphone: 06 63 56 01 16

E-Mail: M.Jouhari@youcode.ma

2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom:

Adresse: Code postal:

Ville:

Représenté par (signataire de la convention) :

Qualité du représentant :

Service dans lequel le stage sera effectué :

Téléphone

E-Mail:

Lieu du stage si différent de l'adresse de l'organisme :

3 - LE STAGIAIRE

Nom et prénom : El Hamzaoui Ahmed Yassine

Téléphone: 0631800923

Sexe: Homme

Adresse: HAY ALLAL BEN ABDELLAH RUE 09 IMPASSE NR 01 RISSANI

E-mail: ahmed.yassin.elhamzaoui2019@gmail.com

Né(e) le : 22-12-2000

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ORGANISME DE FORMATION

Enseignant référent :

Nom: Benhima Prénom: Aymane

Fonction (ou discipline) : Coach référent

Téléphone: 0674854165

E-Mail: a.benhima@youcode.ma

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Tuteur de stage :

Nom:

Prénom:

Fonction (ou discipline):

Téléphone

E-Mail:







SUJET DU STAGE :
DATES : Du Au
Représentant une durée totale de mois. Et correspondant à Jours de présence effective dans l'organisme d'accueil. Répartition si présence discontinue : H/semaine.
Nature du stage (en présentiel ou à distance) :
Rémunération :
Détails de la mission et commentaires :
Article 1 – Objet de la convention
La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'organisme de formation et le stagiaire.
Article 2 – Objectif du stage
Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant(e) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l'organisme de formation et approuvées par l'organisme d'accueil. Le programme est établi par l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée.
ACTIVITÉS CONFIÉES : (à compléter)
-
-
•
COMPÉTENCES A ACQUERIR OU A DEVELOPPER :
Article 3 – Modalités du stage
La durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de Heures sur la base d'un emps plein/partiel (à compléter)







Article 4 - Accueil et encadrement du stagiaire

Le stagiaire est suivi par le formateur-référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'établissement en charge des stages.

Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies.

Pendant la durée du stage pour y suivre des cours demandés explicitement par le programme, ou pour participer à des réunions ; les dates sont portées à la connaissance de l'organisme d'accueil par l'établissement.

L'organisme d'accueil peut autoriser le stagiaire à se déplacer. Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance du formateur - référent et de l'organisme de formation afin d'être résolue au plus vite.

MODALITÉS D'ENCADREMENT (visites, rendez-vous téléphonique, etc) :

Une visite en entreprise et des prises de contact mensuelle pendant la période de stage.

Article 5 - Protection accident du travail du stagiaire

La couverture concerne les accidents survenus :

- Dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures du stage ;
- Sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du stagiaire et le lieu du stage;

Dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil du stagiaire et obligatoirement par ordre de mission ;

Dans tous les cas : si l'étudiant est victime d'un accident de travail durant le stage, l'organisme d'accueil doit impérativement signaler immédiatement cet accident à l'organisme de formation. Si l'étudiant remplit des missions limitées en-dehors de l'organisme d'accueil ou en-dehors du pays du stage, l'organisme d'accueil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.

Article 6 - Discipline

Le stagiaire est soumis à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil.

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par le centre de formation. Dans ce cas, l'organisme d'accueil informe le formateur-référent et l'établissement des manquements et fournit éventuellement les éléments constitutifs. En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage tout en respectant les dispositions fixées à la présente convention

Article 7 - Congés - Interruption du stage

Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée...) l'organisme d'accueil avertit l'organisme de formation.

Toute interruption du stage, est signalée aux autres parties à la convention et à l'enseignant référent. Une modalité de validation est mise en place le cas échéant par l'établissement. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin du stage est possible afin de permettre la réalisation de la durée totale du stage prévue initialement. Ce report fera l'objet d'un avenant à la convention de stage.

Un avenant à la convention pourra être établi en cas de prolongation du stage sur demande conjointe de l'organisme d'accueil et du stagiaire, dans le respect de la durée maximale du stage, En cas de volonté d'une des trois parties (organisme d'accueil, stagiaire, organisme de formation) d'arrêter le stage, celle-ci doit immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'arrêt du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.







Article 8 – Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'organisme d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par eux pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord de ce dernier.

Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport de stage, l'organisme d'accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments confidentiels. Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 09 – Fin de stage–Rapport – Evaluation

- 1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation dont le modèle figure en annexe 1, mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue (si applicable) et les activités confiées au stagiaire.
- 2) Qualité du stage : à l'issue du stage, les parties à la présente convention sont invitées à formuler une appréciation sur la qualité du stage. Le stagiaire transmet au service compétent de l'organisme de formation un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention de la certification.
- 3) Évaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne au formateur-référent, figurant dans l'annexe 2.
- 4) Modalités d'évaluation pédagogiques : le stagiaire devra à la fin de son stage préparer son rapport de stage qu'il transmettra à son organisme d'accueil et à son formateur-référent.
- 5) Le tuteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'organisme de formation dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'organisme d'accueil.







FAIT À : Youssoufia

LE:

POUR L'ORGANISME DE FORMATION

MOHAMMED VI

Représentant de l'organisme

Nom: JOUHARI Mourad

Signature:

POUR STAGIAIRE

Nom: El Hamzaoui Ahmed Yassine

Signature:

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Représentant de l'organisme

Nom:

Signature:

L'enseignant référent du stagiaire d'accueil

Nom: Benhima Aymane

Signature :

Le tuteur de stage de l'organisme

Nom:

Signature :







Convention de Stage

1 - L'ORGANISME DE FORMATION

Nom: LEET INITIATIVE

Adresse: Boulevard MY Youssef, YouCode Youssoufia. Maroc

Code postal: Ville: Youssoufia

Mail: youcodeyoussoufia@gmail.com

Site: www.youcode.ma

Représenté par (signataire de la convention) : JOUHARI

Mourad

Qualité du représentant : Responsable de fabrique YouCode

Youssoufia

Téléphone: 06 63 56 01 16

E-Mail: M.Jouhari@youcode.ma

2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom:

Adresse: Code postal:

Ville:

Représenté par (signataire de la convention) :

Qualité du représentant :

Service dans lequel le stage sera effectué :

Téléphone

E-Mail:

Lieu du stage si différent de l'adresse de l'organisme :

3 - LE STAGIAIRE

Nom et prénom : Shima Toufik

Sexe: Homme

Adresse: Marrakech, Tamnsourt

E-mail: toufikshima98@gmail.com

Né(e) le: 03-01-1998

Téléphone: 0654135741

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ORGANISME DE FORMATION

Enseignant référent : Nom: Benhima

Prénom : Aymane

Fonction (ou discipline): Coach référent

Téléphone: 0674854165

E-Mail: a.benhima@youcode.ma

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Tuteur de stage :

Nom: Prénom:

Fonction (ou discipline):

Téléphone E-Mail:







SUJET DU STAGE : DATES: Du Au Représentant une durée totale de mois. Et correspondant à Jours de présence effective dans l'organisme d'accueil. Répartition si présence discontinue : H/semaine. Nature du stage (en présentiel ou à distance) : Rémunération : Détails de la mission et commentaires : Article 1 - Objet de la convention La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'organisme de formation et le stagiaire. Article 2 - Objectif du stage Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant(e) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l'organisme de formation et approuvées par l'organisme d'accueil. Le programme est établi par l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée. ACTIVITÉS CONFIÉES : (à compléter) COMPÉTENCES A ACQUERIR OU A DEVELOPPER : Article 3 – Modalités du stage La durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de Heures sur la base d'un temps plein/partiel (à compléter)







Article 4 - Accueil et encadrement du stagiaire

Le stagiaire est suivi par le formateur-référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'établissement en charge des stages.

Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies.

Pendant la durée du stage pour y suivre des cours demandés explicitement par le programme, ou pour participer à des réunions ; les dates sont portées à la connaissance de l'organisme d'accueil par l'établissement.

L'organisme d'accueil peut autoriser le stagiaire à se déplacer. Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance du formateur - référent et de l'organisme de formation afin d'être résolue au plus vite.

MODALITÉS D'ENCADREMENT (visites, rendez-vous téléphonique, etc) :

Une visite en entreprise et des prises de contact mensuelle pendant la période de stage.

Article 5 - Protection accident du travail du stagiaire

La couverture concerne les accidents survenus :

- Dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures du stage ;
- Sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du stagiaire et le lieu du stage;

Dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil du stagiaire et obligatoirement par ordre de mission ;

Dans tous les cas : si l'étudiant est victime d'un accident de travail durant le stage, l'organisme d'accueil doit impérativement signaler immédiatement cet accident à l'organisme de formation. Si l'étudiant remplit des missions limitées en-dehors de l'organisme d'accueil ou en-dehors du pays du stage, l'organisme d'accueil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.

Article 6 - Discipline

Le stagiaire est soumis à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil.

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par le centre de formation. Dans ce cas, l'organisme d'accueil informe le formateur-référent et l'établissement des manquements et fournit éventuellement les éléments constitutifs. En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage tout en respectant les dispositions fixées à la présente convention

Article 7 - Congés - Interruption du stage

Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée...) l'organisme d'accueil avertit l'organisme de formation.

Toute interruption du stage, est signalée aux autres parties à la convention et à l'enseignant référent. Une modalité de validation est mise en place le cas échéant par l'établissement. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin du stage est possible afin de permettre la réalisation de la durée totale du stage prévue initialement. Ce report fera l'objet d'un avenant à la convention de stage.

Un avenant à la convention pourra être établi en cas de prolongation du stage sur demande conjointe de l'organisme d'accueil et du stagiaire, dans le respect de la durée maximale du stage, En cas de volonté d'une des trois parties (organisme d'accueil, stagiaire, organisme de formation) d'arrêter le stage, celle-ci doit immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'arrêt du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.







Article 8 - Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'organisme d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par eux pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord de ce dernier.

Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport de stage, l'organisme d'accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments confidentiels. Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 09 - Fin de stage-Rapport - Evaluation

- Attestation de stage : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation dont le modèle figure en annexe 1, mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue (si applicable) et les activités confiées au stagiaire.
- Qualité du stage : à l'issue du stage, les parties à la présente convention sont invitées à formuler une appréciation sur la qualité du stage. Le stagiaire transmet au service compétent de l'organisme de formation un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention de la certification.
- Évaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne au formateur-référent, figurant dans l'annexe 2.
- 4) Modalités d'évaluation pédagogiques : le stagiaire devra à la fin de son stage préparer son rapport de stage qu'il transmettra à son organisme d'accueil et à son formateur-référent.
- Le tuteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'organisme de formation dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'organisme d'accueil.







FAIT À : Youssoufia

LE:

POUR L'ORGANISME DE FORMATION

MOHAMMED VI POL

Représentant de l'organisme

Nom: JOUHARI Mourad

Signature:

POUR STAGIAIRE

Nom: Shima Toufik

Signature:

L'enseignant référent du stagiaire d'accueil

Nom: Benhima Aymane

Signature :

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Représentant de l'organisme

Nom:

Signature :

Le tuteur de stage de l'organisme

Nom:

Signature :